Compte Rendu du CHSCT

du 11 octobre 2018

M POGGIOLI ouvre la séance

2 Organisations Syndicales lisent une déclaration Liminaire dont vos représentants **F**orce **O**uvrière (*En téléchargement*)

Réponse de M le Président de séance :

La direction se félicite que la fonction publique ait pris le temps de mettre en place le télétravail, précise que cela ne sera pas imposé aux agents, mais que les RH veilleront que cela soit bien sur la base du volontariat de l'agent et non de son supérieur hiérarchique.
Concernant l'obtention des tickets restaurant pour les agents en télétravail, la direction nous confirme qu'ils y auront droit ce qui ne semblait pas acquis lors du dernier Groupe de Travail.
Vos représentants **F.O.**-DGFIP24 se félicitent de cette nouvelle qu'ils trouvent normal, car que ce soit chez lui ou en poste l'agent continue de manger.

La direction, rappelle les obligations des agents pour être éligibles, que la durée ne pourra pas excéder 3/jours hebdo pour un temps plein et que la demande sera à renouveler annuellement, car il n'y aura pas de tacite reconduction.
Les agents seront tenus informés de manière plus précise, et auront une quinzaine de jour pour postuler, service des Ressources Humaines précise qu'un agent qui se verrait refuser l'accès au télétravail, pourra déposer un recours en CAPL. La direction réunit les chefs de service le 12 octobre pour les informer sur le sujet.

Point 1 de l'ordre du jour :
L'approbation du PV du dernier CHSCT ne sera pas approuvé car pas encore finalisé.

Point 2 Télétravail
Ce point faisant a été traité lors de la réponse à notre Déclaration Liminaire

Point 3 Ouvrants du CfiP de SARLAT

Concernant le problème lié aux ouvrants de SARLAT, le point est fait sur le rapport fourni par l'antenne immobilière de TOULOUSE qui préconise le changement non pas d'une partie des ouvrants, mais de l'intégralité de ceux-ci.

Naturellement, cela provoque une augmentation du coût pour réaliser les travaux, lesquels qui de ce fait ne seront pas pour aujourd'hui.
Vos représentants de toutes les Organisations Syndicales manifestent leur mécontentement, et demandent ce qui va advenir des collègues les plus exposé(e)s. La direction préconise de les déplacer.

Vos représentants **F.O.**-DGFIP24 font observer que dans les conclusions de ce rapport, l'antenne immobilière demande un repérage amiante, et pose la question sur ce sujet. Réponse de la direction, cette formule est systématiquement utilisée sur les rapports et ce repérage est à faire dès qu'il y a travaux, ce qui ne veut pas dire qu'il y a de l'amiante.
Oui Certes mais si au final il y en avait ????
A l'issu de ce CHSCT, vos représentants **F.O.**-DGFIP24 se posent la question de savoir s'il ne faudrait pas entreprendre une action, pour enfin en finir avec ces ouvrants et que les collègues puissent retrouver des conditions de travail décentes
En attendant, la direction va essayer de calfeutrer un peu plus les bureaux les plus concernés et voir s'il y a possibilité de déplacer les collègues dans un lieu « plus sain ».

Point 4 Fiche d'impacts

La direction nous présente la nouvelle fiche de prise en compte des impacts sur les conditions de travail lors de réalisations de projets.
Cette fiche est à remplir lors de changements au sein d'une structure, cette nouvelle fiche est plus complète et générale.

Point 5 Fermeture des centre médicaux de prévention

Devant les difficultés de recrutement des médecins de prévention, et en vue de la mise en place de fichiers médicaux informatisés, le Secrétariat Général impose la fermeture des permanences médicales à Sarlat, et Bergerac dès novembre.
La direction nous dit que cette décision lui est imposée sans concertation préalable.

Vos représentants **F.O.**-DGFIP24 soutenus par les autres Organisations Syndicales présentes, dénoncent là une économie supplémentaire faite sur le dos des agents qui devront parcourir la route de Sarlat ou Bergerac pour Périgueux comme ils le peuvent vu la qualité des transports en commun.

Point 6 Plate forme d'écoute et de soutien

La direction nous présente la plaquette que nous avons tous dû recevoir, et si vos représentants se félicitent de cette action, vos représentants **F.O.**-DGFIP24 posent la question de savoir s'il s'agit d'une prise de conscience de notre direction générale du mal être au travail de certains collègues !!
Une couverture voyant la « France - Télécommunisation » arriver ????

Point 7 Dégagement des fonds

Un sondage été fait : Beaucoup plus d'agents que ne le pensait la direction sont amenés à dégager les fonds. En effet, il est préconisé que ce soit dans les attributions du chef de poste mais rien ne s'oppose à ce que ce soit un agent si celui-ci est d'accord. Toutefois, la direction rappelle que l'agent doit être couvert par un ordre de mission et que s'il est amené à prendre son véhicule, les frais de

déplacement doivent lui être remboursés.

Point 8 Propositions d'actions

Les points suivants sont votés à l'unanimité,

- Mise en place d'un bouton de fermeture d'urgence du SAS au CfiP de Périgueux (Bât.A)
- Pose d'arceaux de sécurité sur le parking du Cfip de Bergerac
- Pose de film solaire au SPF/SPFE de Périgueux
- Achat de double bras support écrans
- Achat de souris adaptées validé par le médecin de prévention
- Achat d'un fauteuil adapté

Point 9 Questions diverses

L'assistante de prévention propose la reconduction des formations CHSCT à l'identique de celle de cette année exception faite de celle sur le comportement animalier qui ne semble pas intéresser les collègues les plus concernés

Concernant les archives de Ribérac le rapport est ambigu, il y aura à minima un nettoyage de surface .

Information diffusée sur la fermeture de ST AULAYE, la direction l'a appris comme nous par voie de presse. Cette non fermeture parait logique car plus proposé par la direction en vue de son report, et en plus le pouvoir politique semble changer de méthode, en passant d'un plan annuel à un plan pluriannuel (triennal).

Vos représentants **F.O.**-DGFIP24 voient donc là, toujours un sursis, certes plus long, mais sursis.

Concernant le mobilier de Bergerac municipale et banlieue, l'assistante de prévention s'étonne, elle serait passée dans les locaux en septembre et à l'exception d'un fauteuil, rien ne lui a été signalé concernant des mobiliers vétustes.

La direction, profite de cette question pour signaler que suite au passage de la cellule sécurité de Bercy, le garage à vélos ne sera pas installé où il avait été prévu.

Chute d'une partie du plafond à la Trésorerie de Bergerac

La direction fait part de la chance que nos collègues ont eu, puisque cet accident s’est produit en Week-end.

Le rapport d’expertise, ne permet pas de définir ce qui à provoqué cet effondrement partiel du plafond, néanmoins la direction effectuera un contrôle supplémentaire et les postes de travail sont réaménagés de façon à travailler en toute sécurité. L’accueil du public se fera les temps des travaux au CfiP quant à celui des régisseurs, s’il reste sur place mais se fera par une autre issue le temps des travaux. Un échantillon a été prélevé pour savoir s’il y avait de l’amiante.

Vos représentants **F.O.**-dgfip24 soutiennent les collègues de Bergerac pendant cette période difficile.

<u>Vos représentants F.O.-DGFIP24 en CSHCT</u>

<u>Titulaire</u> Annabelle MONZIE

<u>Suppléant</u> Gaëtan LEJEUNE